

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 10 FEVRIER 2026
DELIBERATION N° 2026-02-10/B-04**

OBJET : Adoption du plan de formation

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de février, les membres du Bureau Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 27 janvier 2026, se sont réunis à 09 heures 30 dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Joseph BLANCHER, 1^{er} Vice-président du Syndicat, le Président du Syndicat étant empêché.

M. Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLÉ	ALES		X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
François ABBOU	PEYROLLES		X		
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X			
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Démissionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
		17	7	0	

P = présent - E = Absents-excuses - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents.	:	17
Nombre de votes exprimés	:	17

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaine.

Il est rappelé aux membres du Bureau Syndical, la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit les besoins individuels et collectifs pour l'année 2026.

Adoption du plan de formation - PAGE 2

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 05 février 2026 relatif au plan de formation.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :

- **APPROUVE** le plan de formation des agents du Territoire d'Energie GARD SMEG annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et ans susdits.

**Le Président
Aimé CAVAILLE**




**Aimé CAVAILLE
Président du TE GARD - SMEG**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

PLAN DE FORMATION

Année 2026

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

Le plan de formation consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- Répondre aux exigences de la collectivité
- Satisfaire l'adaptation aux postes
- Permettre des évolutions aux emplois existants
- Satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

1. Les Formations obligatoires

Le dispositif de la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux a été mis en place par la loi 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et par le décret d'application n° 2008-512 du 29 mai 2008.

Les fonctionnaires sont astreints à suivre :

- Des actions favorisant l'intégration dans la FPT, dispensées aux fonctionnaires de toutes catégories
- Des actions de professionnalisation, dispensées aux fonctionnaires tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste à responsabilité

La nomination, la titularisation dans la FPT et l'accès à un nouveau cadre d'emplois ou grade peuvent être subordonnés à la réalisation d'une formation obligatoire, dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

1.2 Formation d'intégration

Obligations de formation :

Catégorie A et B : 10 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emploi

Catégorie C : 5 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois

Catégorie	Filière	Organisme de formation	Nombre de jours	Nombre d'agent
A	Technique	CNFPT	10 Jours	7
B	Technique	CNFPT	10 Jours	1

1.3 Formation de Professionnalisation tout au long de la carrière et Formation de Perfectionnement

Obligations de formation : 2 jours minimum à réaliser tous les 5 ans pour tous les agents (Catégorie A, B, C)

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Nombre d'agent	Coût prévisionnel
Administrative	Les collectivités et les assurances	Montpellier	2	CNFPT	2	0 €
Administrative	La gestion des dossiers de sinistres	Montpellier	2	CNFPT	2	0 €
Administrative	L'élaboration et le suivi des tableaux de bord de gestion financière	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Nombre d'agent	Coût prévisionnel
Administrative	L'organisation et la gestion de son temps	Caveirac	2	CNFPT	1	0 €
Administrative	La lecture et la compréhension d'un document	Caveirac	2	CNFPT	1	0 €
Administrative	Corps, gestuelle et éloquence	Montpellier	3	CNFPT	1	0 €
Administrative	La gestion de la dette et de la trésorerie	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administrative	Enjeux et stratégies d'élaboration et d'exécution du budget	Montpellier	2	CNFPT	2	0 €
Administrative	La TVA dans les collectivités territoriales	Montpellier	2	CNFPT	2	0 €
Administrative	La gestion financière des immobilisations	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administrative	Le budget vert : outil de transformation interne au service de la transition	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administrative	L'analyse et la sélection des offres dans le cadre de la commande publique	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Nombre d'agent	Coût prévisionnel
Administrative	L'exécution administrative et financière des marchés publics	Caveirac	2	CNFPT	1	0 €
Administration	Les procédures d'accords-cadres pour la commande publique	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administration	Les marchés en procédure adaptée	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administration	L'achèvement d'une procédure de marché public	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administration	Les marchés de services et de fournitures courantes	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Administratif	Prise de parole en public	A déterminer	A déterminer	CNFPT	1	0 €
Administratif	Rédaction des actes administratifs	A déterminer	A déterminer	CNFPT	2	0 €
Technique	Management	A déterminer	A déterminer	CNFPT	2	0 €
Technique	Gestion de projet	A déterminer	A déterminer	CNFPT	2	0 €
Technique	La voirie : notions de base	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €

Technique	La voirie : les techniques générales	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Technique	Les matériaux de voirie	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €
Technique	L'initiation à la voirie	Montpellier	2	CNFPT	2	0 €
Technique	Les matériaux de voirie	Montpellier	2	CNFPT	1	0 €

2. Formation de préparation aux concours et examens professionnels

Un agent qui a construit un projet d'évolution professionnelle peut avoir besoin, pour le mener à terme, de préparer un concours lui permettant de changer de cadre d'emploi, voire de filière afin d'accéder à de nouvelles responsabilités ou un nouveau métier.

Afin d'accompagner l'agent dans sa carrière, la collectivité a la possibilité d'accorder une préparation aux concours et examens de la fonction publique.

Filière	Catégorie du concours ou examen		Concours		Examen professionnel	Session	Nombre de jours	Nombre d'agent
			INT	EXT				
Administrative	A	Attaché	x			2026		1
Technique	A	Ingénieur	x			2026		1

3. Formations de perfectionnement

La formation de perfectionnement permet aux agents de développer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles.

Filière	Thème	Nombre d'agent
Technique	Analyse thermique	1
Technique	Sur le GAZ	1
Technique	Réseau SDE	1
Technique	Eclairage public maintenance	2
Technique	Voirie	1
Technique	RGPD	1
Technique	Initiation à l'éclairage public pour les agents	1
Technique	Les fondamentaux de la photométrie : FIEL (Flux – Intensité- Eclairage – Luminance)	1

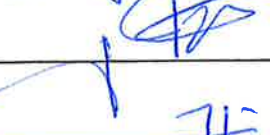
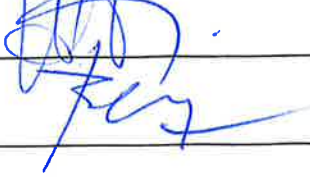
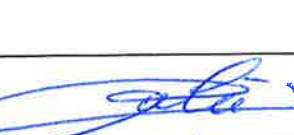
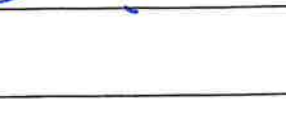
4. Formations diverses

Les agents du Syndicat présents en 2022 au sein de l'établissement ont réalisés la formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST). Il convient de renouveler ces certificats pour les 20 agents.

Il est également proposé à 4 nouveaux agents qui ne l'ont pas déjà réalisée de participer à la formation initiale de 2 jours.

Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Nombre d'agent	Coût prévisionnel
Formation Sauveteur secouriste au travail	Sur site TE GARD	2	GLM formation	4	720 €
Renouvellement Formation Sauveteur secouriste au travail	Sur site TE GARD	1	GLM formation	20	1 800 €

BUREAU SYNDICAL, MARDI 10 FEVRIER 2026 à 09h30
NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

BUREAU SYNDICAL, MARDI 10 FEVRIER 2026 à
NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	